



DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT D'UN VELO OU D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

identité du démandeur :	
Nom	Prénom
Numéro national	
Courriel	Tel / GSM
Numéro de compte	BE
 Le demandeur de la prime doit remplir les conditions cumulatives suivantes: être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe; être majeur; par période de 3 années, ne pas percevoir plus de primes par demandeur que le nombre de personnes figurant sur la composition de ménage. faire graver les vélos ou trottinettes électriques. 	
Véhicule acheté :	
Vélo traditionnel	Trottinette électrique Vélo cargo Vélo électrique
Montant demandé*	
	Montant demande
€ , ,	(en lettres)
*15% du prix d'achat avec un maximum de : € 50,00 pour un vélo traditionnel, € 100,00 pour une trottinette électrique € 200,00 pour un vélo cargo / vélo électrique	
A cette demande je joins : I – une copie de la facture détaillée d'achat (et preuve de paiement si facture non acquittée) 2 – une preuve que le véhicule est bien gravé (photo ou autre) 3 – une composition de ménage récente (https://mondossier.rrn.fgov.be)	
Je m'engage sur l'honneur à fournir sur demande des services communaux la preuve que je suis en possession dudit vélo ou trottinette électrique.	
Date de réc service fina	
Sel vice iiiia	Signature du demandeur

